



LES CRITERES DE SELECTION ET LES MODALITES D'ACCES AU PROGRAMME POUR LES PERSONNELS ET LES ETUDIANTS

Tous les étudiant(e)s de première année peuvent se porter candidats à une bourse Erasmus + leur permettant d'effectuer leur période de stage de deux mois dans un des pays partenaires. L'information est faite par voie écrite (note) et orale (réunion) sur l'existence de la bourse Erasmus, la durée du stage, la procédure à suivre pour être candidat.

Les candidat (e) s sont invité(e)s à lire la charte Erasmus+ obtenue par l'établissement et celle de l'étudiant.

Pour respecter les critères d'attribution de la bourse édictés par le programme Erasmus + les étudiant(e)s sélectionnés :

- qui désirent effectuer leur stage au Royaume-Uni reçoivent par mois une bourse de 750 euros ;
- qui désirent effectuer leur stage en Espagne reçoivent par mois une bourse de 700 euros.
- aucune barrière ou contrainte supplémentaire n'est mise en avant concernant les candidat(e)s atteint(e)s de handicap à une bourse Erasmus, l'an dernier notre établissement a retenu la candidature d'un étudiant atteint d'un handicap physique.
- nous discutons avec les candidat(e)s retenu(e)s puis avec leur accord, nous renseignons nos partenaires à ce sujet afin que les conditions de voyage et de stage soient si nécessaire adaptées. A l'interne, nous prenons toute disposition d'aménagement (matériel, organisationnel, financier) afin de faciliter le stage à l'étranger.

Sélection des candidats « étudiants » :

Nos étudiant(e)s pour être sélectionné(e)s doivent adresser au chef d'établissement une lettre dans laquelle ils ou elles expriment le souhait d'être sélectionné et leurs motivations.

Un jury composé d'enseignants lit les lettres de candidature et reçoit les candidats en entretien.

A l'issue de cet entretien, le jury fait un classement des candidatures.

Ce classement est adressé au chef d'établissement qui entend aussi les remarques faites ensuite, le chef d'établissement fait connaître par courrier aux candidat(e)s le résultat de la sélection.

Sélection des candidats « personnels » :

Le chef d'établissement en fonction des orientations du projet d'établissement et notamment de son volet international propose à certains personnels de renforcer/diversifier leur acquis ou de créer des coopérations hors nos murs de manière à soutenir et pérenniser ce projet.